

CGV-200613

Tiré à part
Réunion du Comité de placement
CPL-200213

**Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciennes et techniciens
et le personnel administratif ou professionnel**

R : 04-CPL-200213

*« Que le Comité de placement donne un avis favorable au Conseil des gouverneurs relativement au choix du gestionnaire **Global Alpha** pour la catégorie d'actifs < Actions mondiales de petites capitalisations > et **Brookfield** pour la catégorie d'actifs < Dette hypothécaire commerciale > pour le régime de pension du personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif ou professionnel. »*

Vote : unanime

Proposition au Conseil des gouverneurs

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte le choix du gestionnaire **Global Alpha** pour la catégorie d'actifs < Actions mondiales de petites capitalisations > et **Brookfield** pour la catégorie d'actifs < Dette hypothécaire commerciale > pour le régime de pension du personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif ou professionnel. »*



**UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON**

Service des ressources humaines

Le 31 janvier 2020

**Madame Lynne Castonguay
Secrétaire générale
Université de Moncton**

Objet : Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif de l'Université de Moncton

Madame la Secrétaire générale,

Le contrat de fonds réservé numéro AS-502 convenu entre Assomption compagnie mutuelle d'assurance vie, ci-après Assomption Vie, et l'Université de Moncton, pour le Régime de pension pour le personnel de soutien, les techniciennes et techniciens et le personnel administratif de l'Université de Moncton, prévoit au paragraphe 5 b) qu'Assomption Vie confie la gestion des placements à Placements Louisbourg Inc. ou à tout autre gestionnaire de portefeuille que la compagnie désigne avec le consentement écrit de l'Université de Moncton.

Conformément aux modifications apportées à l'Annexe II intitulée « Politique, objectifs et pratiques générales de placement et restructuration » du contrat de fonds réservé numéro AS-502 adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa réunion du 13 avril 2019, qui a eu comme résultat d'ajouter six (6) nouvelles catégories d'actifs à la Politique de placement, le Comité de retraite s'est engagé dans un processus de sélection de gestionnaires guidé par Assomption Vie et la firme d'expert-conseil Normandin Beaudry.

La firme d'expert-conseil Normandin Beaudry a été retenue pour guider les comités de retraite et Assomption Vie, entre autres, puisqu'elle n'a pas de filiale d'investissement qui pourrait la placer en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts relativement aux choix des nouveaux gestionnaires. Le processus de sélection établi prévoit que, pour chaque nouvelle catégorie d'actif ajoutée à la Politique de placement, Normandin Beaudry dresse une liste de gestionnaires potentiels et évalue ceux-ci selon des critères préétablis. Par la suite, le résultat de cette évaluation est présenté à Assomption Vie et à un sous-comité conjoint composé des deux comités de retraite. Ces derniers décident quels gestionnaires seront invités à faire des présentations en vue d'obtenir un mandat de gestion. Suite aux présentations des gestionnaires invités, les comités de retraites indiquent par résolutions leurs préférences relativement au choix des gestionnaires des nouvelles catégories d'actifs.

Suite aux présentations des gestionnaires les 15 et 16 janvier 2020, les comités de retraite ont convenu du choix des gestionnaires pour les nouvelles catégories d'actifs « Actions mondiales de petites capitalisations » et « Dette hypothécaire commerciale ».

18, avenue Antonine-Maillet
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1A 3E9 CANADA

Les résolutions du Comité de retraite à l'appui du choix des gestionnaires sont comme suit :

Résolution 1-200116

Il est proposé et appuyé que le Comité de retraite recommande au Conseil des gouverneurs d'accorder son consentement au choix du gestionnaire Global Alpha pour gérer la catégorie d'actifs « Actions mondiales de petites capitalisations ».

Vote **Unanime** **Adopté**

Résolution 2-200116

il est proposé et appuyé que le Comité de retraite recommande au Conseil des gouverneurs d'accorder son consentement au choix du gestionnaire Brookfield pour gérer la catégorie d'actifs « Dette hypothécaire commerciale ».

Vote **Unanime** **Adopté**

Suivant les résolutions du Comité de retraite ci-dessus, je vous saurais gré de faire le nécessaire afin que le Conseil des gouverneurs, lors de sa réunion du 18 avril 2020, puisse indiquer s'il consent à ces choix conformément à ce qui est prévu au paragraphe 5 b) du contrat de fonds réservé numéro AS-502 convenu entre Assomption Vie et l'Université de Moncton.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du Comité de retraite,



Terrance J. LeBlanc

TJL/pcj

c.c. M. Jacques Paul Couturier, Recteur et vice-chancelier par intérim
M. Edgar Robichaud, VRARH
M. Yves Thériault, Assomption Vie
Membres du Comité de retraite